

Chapitre Constitutionnel – Écologie Intégrale et Choix Nucléaire Responsables

CHAPITRE – ÉCOLOGIE INTÉGRALE ET CHOIX NUCLÉAIRE RESPONSABLE

Article 1 – Principe d'écologie intégrale

La République Concordienne inscrit la protection du vivant et la limitation de l'impact humain dans la Constitution. L'État garantit le respect des équilibres naturels, le renouvellement des ressources, et la préservation du climat.

Article 2 – Transition énergétique équitable

L'énergie est un bien commun. L'accès à l'énergie propre est un droit fondamental.

La République s'engage vers une sortie progressive des énergies fossiles et carbonées, au profit :

- des énergies renouvelables locales,
- de l'efficacité énergétique,
- du recyclage et de la sobriété.

Article 3 – Position sur le nucléaire

La République distingue clairement :

- la ****fission nucléaire**** (technologie actuelle) : strictement encadrée, limitée, en déclin maîtrisé, soumise à autorisation internationale,
- la ****fusion nucléaire**** (technologie émergente) : autorisée sous condition de transparence totale, d'accès ouvert et de maîtrise des risques.

Article 4 – Principe de prudence renforcée

Toute décision énergétique majeure est soumise à :

- une évaluation d'impact écologique indépendante,
- une consultation citoyenne ou référendum local/national selon l'ampleur,
- un droit de veto des assemblées citoyennes en cas de risque majeur.

Article 5 – Souveraineté énergétique

La République développe une production énergétique locale, diversifiée, résiliente et coopérative, contrôlée localement.

Article 6 – Recherche et innovation écologique

L'État investit massivement dans :

- la fusion nucléaire propre et sécurisée,
- les alternatives durables à faible impact,
- la recherche publique ouverte en bioénergie, solaire, hydrogène et stockage intelligent.

Article 7 – Sortie des déchets toxiques

La République met en œuvre un plan national de réduction, traitement et sécurisation à long terme des déchets toxiques.

Conclusion :

L'écologie Concordienne est intégrale, démocratique et ambitieuse. Elle met la technologie au service de la justice et du bien commun.